Envoyé en préfecture le 26/07/2022
Reçu en préfecture le 26/07/2022
Affiché le
ID : 085-200023778-20220721-DL_2022_06_24-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE
AGGLOMÉRATION

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 37

DELIBERATION
n° 2022 - 06 - 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 21 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 juillet, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 12 juillet, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Jérôme MESNARD, Béatrice JUSTIN, Laurent BOUDELIER, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Jean-Baptiste RABINIAUX à Céline DELOMME / Thierry BIRON à Vincent PIPAUD / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Laurent BOUDELIER à Dominique MALARY.

Yann THOMAS est désigné secrétaire de séance.

Signature d'un Contrat Local d'Education Artistique - CLEA

Envoyé en préfecture le 26/07/2022
Reçu en préfecture le 26/07/2022
Affiché le
ID : 085-200023778-20220721-DL_2022_06_24-DE

Les CLEA sont des dispositifs contractuels du Ministère de la Culture d'une durée de trois ans renouvelables, visant la mise en place de politiques d'éducations artistiques et culturelles en lien avec les populations locales.

Levier majeur de la démocratisation culturelle, l'éducation artistique et culturelle associe fréquentation des œuvres, rencontre avec les artistes, pratique artistique et acquisition de connaissances. Ce dispositif concourt à la synergie des acteurs artistiques, culturels, éducatifs et sociaux du territoire en défendant une approche pluridisciplinaire et transversale en termes de domaines artistiques.

La signature et la mise en œuvre d'un Contrat Local d'Education Artistique et culturelle (CLEA) formalisera l'engagement de la collectivité, s'inscrivant ainsi dans la concrétisation de la mise en œuvre de son Projet Culturel de Territoire.

Le CLEA signé entre l'Etat, Ministère de la Culture (Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire-DRAC), le Ministère de l'Education Nationale (Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale-DSDEN) et le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, pour une durée de trois ans, doit être conclu au plus tard le 31 décembre 2022 pour une mise en œuvre en septembre 2022.

La première année, de septembre 2022 à juin 2023 s'articulera autour de trois grands projets interdisciplinaires, intergénérationnels et déployés à l'échelle intercommunale en direction des établissements scolaires, des structures jeunesses et d'un public plus large ; en collaboration avec les acteurs culturels et sociaux du Territoire.

Seront proposés :

- un parcours « Balise » : Musical, Graphique et en lien avec la saison culturelle 2022-2023,
- un parcours Photographique,
- un parcours de Sensibilisation et d'Initiation à la communication sur les réseaux sociaux.

Le 24 juin 2022, le comité d'installation composé de représentants de la DRAC, de la DSDEN et de notre intercommunalité a validé les conditions de mise en œuvre des parcours CLEA ainsi que leur cohérence avec les programmes pédagogiques nationaux.

Les dispositifs de terrain du CLEA, portés par notre intercommunalité, bénéficieront à l'ensemble de la population du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, faciliteront l'équité d'accès à la Culture et aux médias, et favoriseront « l'éducation artistique tout au long de la vie » avec une approche éclectique et intergénérationnelle.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 9 juin 2022,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

<u>Article 1</u> : d'approuver la signature d'un CLEA pour une durée de trois ans ;

Envoyé en préfecture le 26/07/2022
Reçu en préfecture le 26/07/2022
Affiché le
ID : 085-200023778-20220721-DL_2022_06_24-DE

<u>Article 2</u> : d'approuver la mise en œuvre des dispositifs de terrain du CLEA qui seront déployés de septembre 2022 à juin 2023 ;

<u>Article 3</u> : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 26 juillet 2022

Le Président,

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 26 JUIL. 2022
- de l'affichage le :
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 26 JUIL. 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.